



Normes et examen de la proportionnalité

Séminaire 2024 sur la mobilité à l'attention des communes fribourgeoises
23 septembre 2024

Vue d'ensemble

1. Définition
2. Types de normes
3. Statut juridique des normes
4. Rôle de la proportionnalité dans l'application des normes
5. Cas d'exemple
6. Conclusion



1. Définition

—

➔ Outil pour standardiser les pratiques



Utilité:

- simplifier l'application
- accélérer les processus
- garantir la sécurité
- cohérence, égalité de traitement

2. Types de normes

Normes privées

- Lignes directrices ou standards
- Établies par des organisations privées
- Servent de référence dans des contrats ou pratiques professionnelles

Normes techniques

- Lignes directrices ou standards
- Établies par des associations professionnelles ou organismes de normalisation
- Garantissent la sécurité, qualité et efficacité dans des domaines spécifiques

Normes juridiques

- Règles contraignantes
- Établies par des autorités publiques
- Définissent des droits et obligations

3. Statut juridique des normes

- > Lignes directrices techniques: pas de caractère obligatoire

- > MAIS si intégrées dans une base légale: caractère obligatoire
 - Dérogation uniquement dans des cas spécifiques si démontrée

3. Statut juridique des normes

Exemples (normes privées devenues techniques)

> **Règlement sur la mobilité** (RMob; RSF 780.11)

Art. 40 Règles et normes techniques applicables (art. 96 LMob)

¹ Sous réserve des prescriptions particulières du présent règlement, les caractéristiques techniques à respecter reposent sur les directives et normes suivantes:

- a) aux directives fédérales de l'Office fédéral des routes (OFROU) et de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV);
- b) aux normes de l'Union des professionnels suisses de la route (VSS) et de la Société suisse des ingénieurs et architectes (SIA) relatifs à la construction, l'entretien et la sécurité.

² Des motifs importants peuvent justifier une modification des éléments de base et autres caractéristiques techniques que celles prévues par les normes. Toute adaptation exceptionnelle fait l'objet d'une mention justificative dans le rapport technique accompagnant le projet

3. Statut juridique des normes

> Règlement d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATEC; RSF 710.11)

Art. 52 Règles et normes techniques applicables

¹ Les objets soumis à l'obligation de permis sont régis par les dispositions du présent règlement en matière de construction.

² Pour le surplus, il est renvoyé aux normes techniques d'organismes spécialisés tels que:

- a) la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA);
- b) l'Association suisse de normalisation (SNV);
- c) l'Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA);
- d) l'Union suisse des professionnels de la route (VSS).

³ Les règles de construction sont applicables aux objets protégés, sous réserve des effets de la mise sous protection.

⁴ L'application des prescriptions de la loi d'application du code civil suisse est réservée.

4. Rôle de la proportionnalité dans l'application des normes

Mesure prise par l'administration:

1. Adéquate

- > Normes = référence claire pour évaluer l'adéquation
- > Si on veut s'écarter: commune/ Etat doit prouver que la solution alternative est également adéquate pour atteindre objectif

2. Nécessaire

- > Normes = définissent clairement ce qui est nécessaire pour atteindre l'objectif

3. Proportionnée au sens strict

- > Normes = permettent de définir l'équilibre entre les différents intérêts en jeu (intérêts privés, coûts, efficacité, sécurité)



5. Cas d'exemple

Mise en conformité d'un arrêt de bus à la loi sur loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand)

→ Construction de deux arrêts de bus et élargissement de la route (arrêt du Tribunal cantonal 602 2023 173 du 1^{er} juillet 2024)

- Norme VSS SN 640 075 concernant l'accessibilité
- Directive cantonale [1100F](#) sur les hauteurs de quais et l'aménagement des arrêts

5. Cas d'exemple

1. Adéquation

Travaux jugés adaptés pour répondre aux exigences d'accessibilité de la LHand

2. Nécessité

Élargissement de la route (avec empiétement sur parcelle privé) jugé nécessaire car pas d'alternative moins invasive

3. Proportionnalité au sens strict

Normes accessibilité et sécurité > intérêts privé

6. Conclusions

- ❖ Les normes sont des **outils essentiels**, mais nécessitent une base légale pour devenir obligatoires.
- ❖ Même si les normes techniques apportent une base solide pour des décisions administratives, leur **application rigide** peut parfois poser problème dans des situations spécifiques → C'est pourquoi les textes légaux permettent souvent une certaine **souplesse** dans leur mise en œuvre.
- ❖ Les **adaptations** ou dérogations aux normes techniques sont possibles, mais elles doivent être justifiées sur la base de contraintes pratiques, économiques ou locales.
- ❖ **Proportionnalité** et flexibilité dans l'application des normes sont cruciales pour respecter les contextes locaux.

